



IMAGES DE CISSE

Concours Photos de la vallée de la Cisse 2019

REGLEMENT

Article 1 : Le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse organise un concours photos à l'occasion de la semaine régionale des rivières qui se tiendra du 02/06 au 09/06/2019 et du Festival H2O (www.artecisse.xyz/).

Ce concours est ouvert du 04/03/2019 au 17/05/2019 à toute personne majeure à la date de dépôt de participation, quel que soit son lieu de résidence.

Article 2 : Le concours « Images de Cisse » a pour objectif de distinguer les trois meilleures prises de vues photographiques de la rivière Cisse ou de ses affluents (départements 41 ou 37).

Les photos autorisées à concourir seront exposées au Public lors de l'inauguration de la zone humide de CANGEY (37) qui se déroulera le Samedi 25 Mai 2019. Les visiteurs seront invités à exprimer leurs votes à bulletin secret lors de cette journée. Les lauréats du concours seront désignés par M. Le Président du SMB Cisse et Mme. La Présidente du Festival H2O à l'issue de cette journée après décompte des votes exprimés.

Article 3 : Le concours « Images de Cisse » est totalement gratuit sans obligation d'achat.

Article 4 : Les clichés proposés seront obligatoirement issus d'une des communes du Bassin de la Cisse (département 41 ou 37).

Afin de garantir l'anonymat des clichés soumis au public, les photos proposées ne devront comporter en aucun endroit, ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif.

Chaque photo proposée devra comporter un titre ainsi que le lieu de la prise de vue.

Chaque participant peut proposer 3 clichés au maximum.

Article 5 : Les photos comportant des images à caractère raciste, vulgaire ou discriminatoire et/ou ne respectant pas les conditions définies à l'article 4 ne seront pas autorisées à concourir.

Article 6 : Les participant(e)s devront déposer leurs clichés en format PDF (format Jpg, Png ou Gif d'une taille comprise entre 300Ko et 3Mo) **avant le Vendredi 17 Mai 2019 à 17h00** en précisant, sur un document à part, leur Nom, Prénom, Adresse postale et Adresse mail à l'adresse suivante :

smbcisse@orange.fr

Article 7 : Les textes proposés et autorisés à concourir deviendront propriété du SMB Cisse qui pourra les publier dans toutes publications internes ou externes au SMB Cisse en faisant mention expresse de l'auteur.

Article 8: Les Prix attribués aux lauréats sont les suivants :

1^{er} prix : Trophées « Images de Cisse » + 2 entrées adultes au Grand Aquarium de Touraine (37) + Parc des mini-châteaux (37)

2^{ème} prix : 2 entrées adultes au Grand Aquarium de Touraine (37) + Parc des mini-châteaux (37)

3^{ème} prix : 2 entrées adultes au Grand Aquarium de Touraine (37)

Article 9: Les décisions issues du vote à bulletin secret sont sans appel.

Article 10: La participation au concours « Images de Cisse » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés au Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse par Mail (smbcisse@orange.fr).